



# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Auto  
Sécurité

Exemplaire conservé par le centre

N° D'IMPRIMÉ C 67556067

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	25/04/2025	25241071

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ
Favorable	

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	Défaillances mineures :
24/04/2027	6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse G, D

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	
N° D'AGRÈMENT :	S013C026
(9) RAISON SOCIALE :	SARL CONTROLE DU GARLABAN
(3) COORDONNÉES :	323 BD VOLTAIRE RN 8 13821 LA PENNE S/ H. Tél : 04-91-24-72-98

(9) IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR	
N° D'AGRÈMENT :	083F1066
SIGNATURE :	

IDENTIFICATION DU VÉHICULE		
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GC-245-KQ (F)	15/10/2021	15/10/2021
Marque	Désignation commerciale	
RENAULT	MEGANE	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1RFB00068129799	M1	VP
Type / CNIT	Energie	
M10RENVPC98J152	GO	
Document(s) présenté(s)		
Certificat d'immatriculation		

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
121312

INFORMATION SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE	
PROCÈS-VERBAL N° :	DATE :
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :	

**GC-245-KQ**  
**CT:24/04/2027**

N° D'AGRÈMENT : S013C026  
N° SÉRIE : VF1RFB00068129799  
N° D'IMPRIMÉ : C67556067

**S013C026**  
**A : 24/04/2027**  
**GC-245-KQ**

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
	G	AVANT D	G	ARRIÈRE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		-0.3 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		2 %		3 %
Forces verticales :		893 daN		511 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	305 daN	295 daN	207 daN	200 daN
Déséquilibre (<20%) :		4 %		4 %
Forces de freinage (efficacité) :	305 daN	295 daN	207 daN	200 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) :	71 %			
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) :	21 %			
Émissions à l'échappement				
Opacité des fumées(0.51 m-1)	C1:<0.1 m-1 C2:<0.1 m-1			
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-1.3 %		-1.0 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-2.5 %		-2.5 %	